



PREAVIS N°04/2023

Demande d'un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites, pour la renaturation du Rossan et du Pontet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La présente demande donne suite au préavis n° 07/2019 portant sur un crédit d'étude de Fr. 68'438.- pour la renaturation de la source de Rossan, la revitalisation du ruisseau du Pontet et la sécurisation du chemin de Rossan, accepté par le Conseil général dans sa séance du 28 octobre 2019, crédit qui a permis à la Municipalité d'entreprendre les études nécessaires. Le projet de renaturation a été soumis à l'enquête publique du 21 octobre au 21 novembre 2022. Les autorisations spéciales pour les travaux ont été délivrées par la Direction générale de l'environnement le 6 février 2023.

Fort de l'étude d'ingénieurs effectuée, le présent préavis vise à obtenir le crédit pour la réalisation proprement dite des travaux nécessaires.

2. Historique

2.1. Renaturations

A l'origine, ce projet se concentrait sur 3 axes principaux, soit :

- La renaturation de la source de Rossan
- La renaturation du ruisseau du Pontet
- La sécurisation du chemin de Rossan

Le bureau d'ingénieurs, BR+, mandaté pour l'ensemble de ces 3 axes, a dans un 1^{er} temps travaillé sur la renaturation des deux ruisseaux cités ci-dessus. Avec à la clef, plusieurs séances avec la Municipalité afin de déterminer les possibles, tant du côté hydrique et de la biodiversité, pour la partie renaturation, que routier, pour la partie destinée à la sécurisation du chemin de Rossan.

Très vite, la partie renaturation a été finalisée dans ses grandes lignes et validées par la DGE (Direction générale de l'environnement), voir figure 1. Elles se présentent comme suit :

1. Source de Rossan : Mise à ciel ouvert du collecteur Ø 400 (eau de source + eau claire)
2. Ruisseaux du Pontet : Mise à ciel ouvert du collecteur Ø 800 (eau claire)
3. Pour ces deux mises à ciel ouvert, création d'une dynamique hydraulique qui consiste en l'élargissement des lits, seuils, etc. Boisement et végétalisation des berges.
4. Confluence des deux cours d'eau devant le tilleul du 700^e anniversaire de la Confédération
5. Création d'un bassin de sédimentation

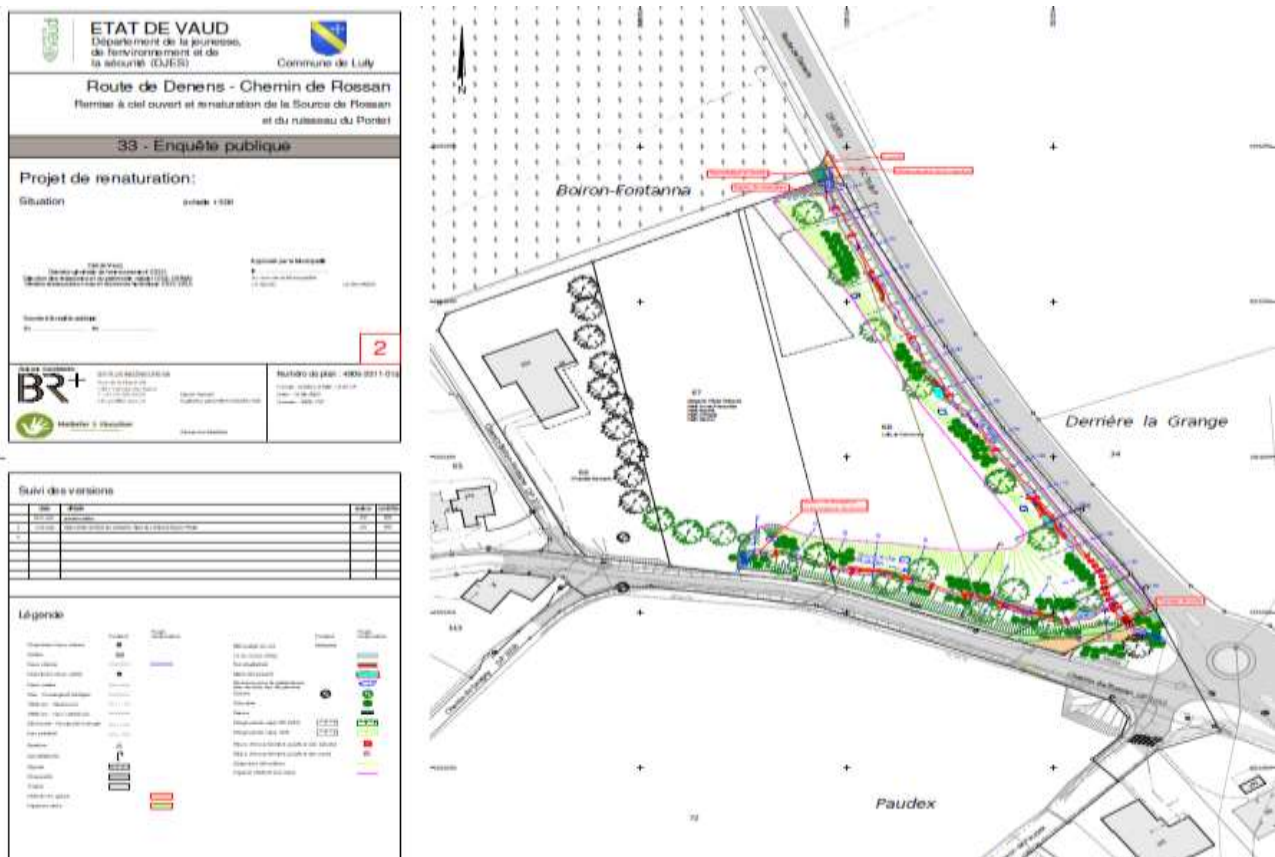


Figure 1 Renaturation des 2 cours d'eau

2.2. Sécurisation du chemin de Rossan

Dans le même temps, la partie routière et la sécurisation du chemin de Rossan ont été associées à la partie hydrique et de la biodiversité. Là encore, plusieurs variantes ont été étudiées, voir figure 2. Elles se présentent comme suit :

- Remodelage du terrain au carrefour Rossan/Saugey afin d'améliorer la visibilité
- Création d'un chemin piéton
- Création d'une banquette herbeuse entre la route et le chemin piéton

Ces différentes variantes ont été présentées à la DGMR (Département général de la mobilité et des routes), ainsi qu'à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) notamment pour ce qui concerne les surfaces d'assèchement. Ces nombreuses démarches ont considérablement retardé le projet global, ce qui a conduit l'ensemble des acteurs de ce projet à changer de stratégie, afin d'avancer dans son élaboration.

Ainsi la Municipalité, en accord avec la DGE et le bureau BR+ ont décidé de scinder en deux l'ensemble du projet. Avec pour agenda, le préavis de ce jour destiné à débiter les travaux hydriques et de biodiversité. Puis dans un futur proche, la présentation au Conseil général d'un préavis pour la sécurisation de chemin de Rossan.

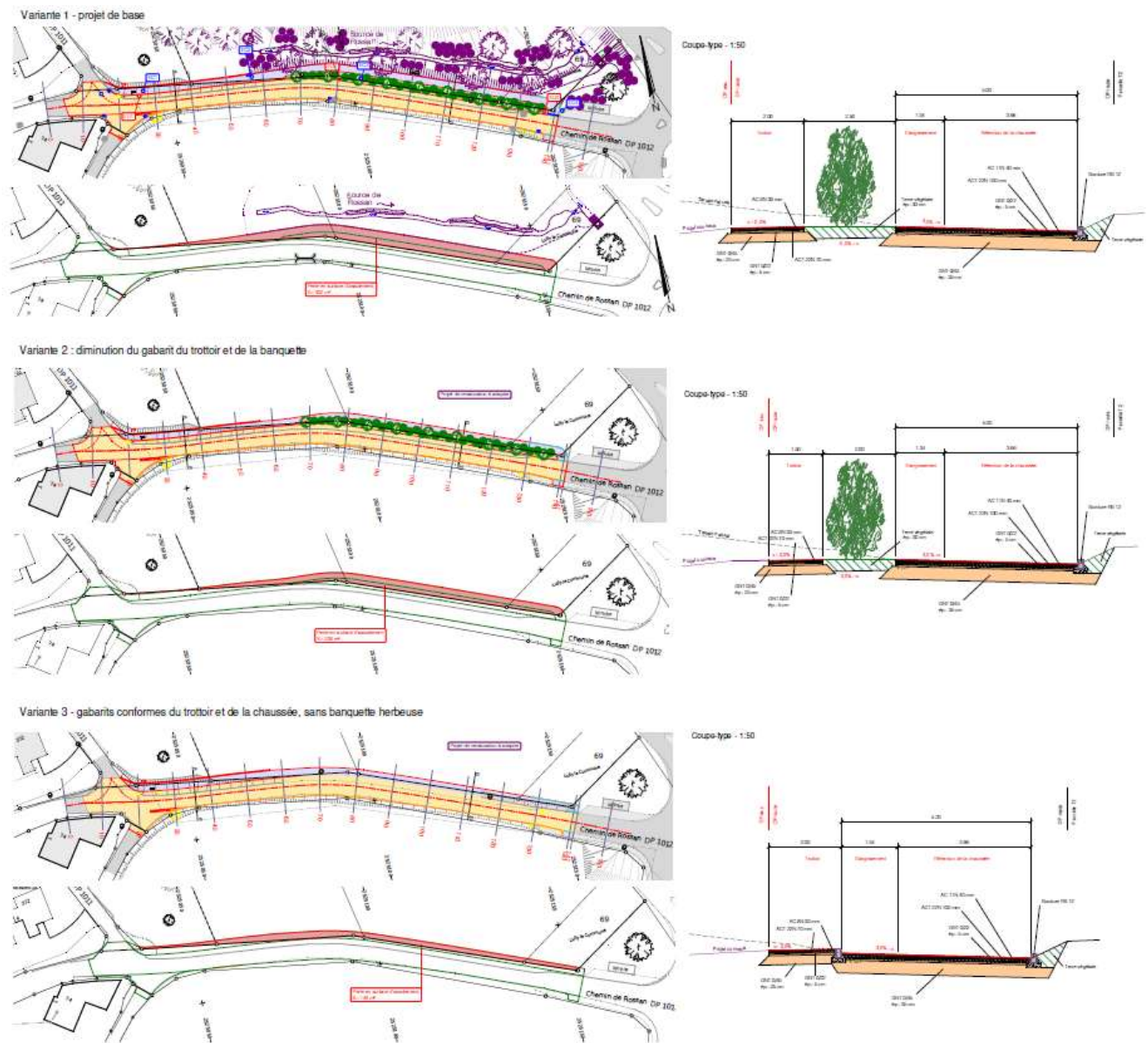


Figure 2 Projet routier reporté

3. Coûts et subventions

3.1. Coûts

Le tableau ci-dessous représente une estimation budgétaire du Bureau BR+. Cette estimation a été réalisée sur une série de prix de ce bureau, qui pour rappel a déjà travaillé sur de nombreux projets de ce type, ce qui permet d'être le plus exhaustif possible. D'autre part, une marge de sécurité a été appliquée au niveau des volumes et des prix considérés dans une fourchette très haute. Enfin, les honoraires couvrent les phases 41 à 53, c'est-à-dire depuis l'appel d'offres jusqu'au bouclage des travaux. Les coûts des travaux sont donc estimés à Fr. 673'000.-.

3.2. Subventions

Lors du Conseil général du 28 octobre 2019 et l'acceptation du préavis n° 07/2019, il avait été précisé que les subventions étaient définies comme suit : Confédération 35% et Canton 56%. Avec un reste à charge pour la commune de Lully de 9%. Depuis, la DGE nous a communiqué les nouveaux taux de subventionnement, soit pour la Confédération 35% et pour le Canton 60%, soit un subventionnement de CHF 639'350.-. Le montant maximum à charge pour notre commune, soit 5%, ou **CHF 33'650.-**. La

DGE subventionne la totalité des travaux, même si celui-ci dépasse le montant de la demande initiale d'octroi.

| | | | |
|-----------|---|------------|-------------------|
| 1 | Travaux de génie civil | CHF | 399'500.00 |
| | 1.1 Installation de chantier | CHF | 22'000.00 |
| | 1.2 Travaux préparatoires | CHF | 5'000.00 |
| | 1.3 Terrassement et fouilles | CHF | 253'000.00 |
| | 1.4 Canalisations | CHF | 18'000.00 |
| | 1.5 Aménagement cours d'eau | CHF | 30'000.00 |
| | 1.6 Ouvrages en béton | CHF | 25'000.00 |
| | 1.7 Aménagements routiers | CHF | 1'500.00 |
| | 1.8 Régie | CHF | 25'000.00 |
| | 1.9 Réserve pour piste de chantier éventuelle | CHF | 20'000.00 |
| 2 | Travaux de paysagisme | CHF | 70'000.00 |
| | 2.1 Installation de chantier | CHF | 4'000.00 |
| | 2.2 Plantations et structures pour la faune | CHF | 20'000.00 |
| | 2.3 Ensemencements | CHF | 20'000.00 |
| | 2.4 Suivi et entretien | CHF | 22'000.00 |
| | 2.5 Régie | CHF | 4'000.00 |
| 3 | Divers | CHF | 15'000.00 |
| | 3.1 Plateforme paysagère en bois, sur pilotis | CHF | 6'000.00 |
| | 3.2 Bancs et poubelles | CHF | 6'000.00 |
| | 3.3 Adaptation réservoir | CHF | 3'000.00 |
| | MONTANT GENERAL DES TRAVAUX HT arrondi | CHF | 484'500.00 |
| 4 | Honoraires ingénieur civil et environnement - phases SIA 41-53 | CHF | 30'000.00 |
| 5 | Honoraires spécialiste en environnement - phases SIA 41-53 | CHF | 10'000.00 |
| 6 | Honoraires travaux géométriques - phases SIA 51-53 | CHF | 20'000.00 |
| 7 | Honoraires pédologue - phases SIA 51-53 | CHF | 15'000.00 |
| 8 | Honoraires ingénieur structure - phases SIA 51-53 | CHF | 4'000.00 |
| 9 | Indemnités pour pertes de culture | CHF | 5'000.00 |
| 10 | Divers et imprévus ~10% | CHF | 56'450.00 |
| | MONTANT TOTAL HT | CHF | 624'950.00 |
| 11 | TVA 7,7% | CHF | 48'121.15 |
| | MONTANT DES PRESTATIONS TTC arrondi | CHF | 673'000.00 |

4. Planning proposé

Le planning ci-après vise à débiter les travaux mi-octobre.

- Validation par le Conseil général : 19 juin 2023
- Appels d'offres entreprises : juin-juillet 2023
- Travaux octobre-novembre : 2023
- Validation d'une variante de sécurisation du chemin de Rossan : 2023
- Présentation d'un préavis de sécurisation du chemin de Rossan : 2024

5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le présent préavis n° 04/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la renaturation du Rossan et du Pontet ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites ;
3. De dire que les subventions, de 95% (CHF 639'350.-), seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de réserve du compte 9282.2 investissements futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

Mark Wings

Nicole Jufer Tissot